



## La CGT CA appelle à la Grève le 21 septembre tous les salarié-e-s du Crédit Agricole : Manifestons massivement !

DROIT DU TRAVAIL

lundi 18 septembre 2017, par Ben

La propagande des médias à la botte des grandes fortunes qui les détiennent, affirme que la mobilisation du 12 septembre ne serait qu'un épiphénomène mais la réalité est très différente :

le nombre de salariés mobilisés le 12 septembre 2017 était bien supérieur à leur crainte !

Actifs, retraités, privés d'emploi, salariés du public et du privé, travailleurs sans papier, les cortèges étaient très représentatifs des personnes sacrifiées par les ordonnances du Docteur Macron.

Des syndiqués de toutes les organisations syndicales étaient présents dans ces cortèges, indépendamment de l'appel ou pas de leurs responsables syndicaux parce que le principe de réalité prévaut aux postures : ces ordonnances n'apportent rien de bon aux salariés !

- Préserver ou améliorer la compétitivité de mon entreprise ne justifie pas :
  - Que je perde mon 13<sup>e</sup> mois
  - Que je perde tout ou partie de mes RTT
  - Que j'abandonne le paiement de 1, 2 ou 3 jours de carence en cas de maladie
  - Que soit limité la durée du repos maternité ou son paiement
  - Que je perde des congés spécifiques (mariage-décès) ou leur paiement
  - Que je perde le complément de salaire (salaire unique + supplément pour enfant)
- Je refuse la transformation de mon CDI en CDI de mission au détour d'une réorganisation et je refuse d'être licencié sans compensation à l'issue d'un CDI de mission
- Lors d'une fusion, coopération, réorganisation, je refuse d'être contraint de changer de métier, de lieu de travail. Je refuse la baisse de ma classification et de mon salaire ou d'être licencié.
- Je refuse de courir le risque du licenciement économique parce que les résultats de mon entreprise seraient en légère baisse après des années de croissance importante
- Je refuse de courir le risque d'être licencié sans cause réelle et sérieuse après un entretien d'évaluation défavorable au prétexte d'objectifs, de procédures ou de e-learning pas entièrement accomplis.
- En cas de fermeture d'agences, de sites ou en cas de transfert d'activité, je refuse d'être contraint à la rupture conventionnelle collective parce qu'un accord d'entreprise en déciderait ainsi, sans reclassement, ni moyens de formation

**Parce que je suis concerné, parce que la fragilisation de mon contrat de travail ne règlera pas le chômage,**

Je rejoins la mobilisation le 21 septembre !!

D'autres solutions doivent être mises en place !